

Une nouvelle décision intervient dans le projet de la société [ECO DELTA / T](#) : 04.96.15.09.84 de réaliser un projet éolien de huit mâts à 13 kilomètres de Chartres (Eure-et-Loir), plusieurs années après son lancement. Le Conseil d'Etat vient de casser l'appel, et donne raison au tribunal administratif d'Orléans, qui avait jugé que les éoliennes auraient porté atteinte à la vue de la cathédrale de Chartres. Le dossier est ainsi renvoyé en direction de la cour d'appel. [www.ecodd.com](http://www.ecodd.com)